



23.4432 – Motion

Promotion de la qualité des surfaces protégées existantes et de la biodiversité dans l'espace urbain

(déposée le 21 décembre 2023 devant le Conseil des Etats par la Conseillère Heidi Z'Graggen)

1. Enjeux

La motion charge le Conseil fédéral de soutenir davantage les cantons dans la prise de mesures nécessaires à la préservation et à la restauration de la qualité écologique des zones désignées par le droit fédéral pour la protection des milieux et des espèces, et de mesures de promotion de la biodiversité dans l'espace urbain.

2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent de rejeter cette motion.

3. Motifs

Si le maintien de la biodiversité est important, d'autres enjeux le sont également.

A l'heure de la pénurie de logements, les constructions de nouveaux logements doivent être favorisées afin de répondre à la demande, sous peine d'accélérer la raréfaction des logements et la cherté des loyers. Les réglementations actuelles génèrent déjà passablement de freins à la construction et rallongent les procédures. Ajouter de nouvelles contraintes à respecter en milieu urbain rallongerait les procédures et pourrait menacer certains projets de construction.

Actuellement, la biodiversité est passablement protégée dans le cadre législatif (loi sur la protection de la nature et du paysage, loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, loi sur l'agriculture, loi sur l'aménagement du territoire, loi sur les forêts, loi sur la protection des eaux, etc.).

En outre, l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité)» a été rejetée par le peuple suisse le 22 septembre 2024 par 63.04 % des voix ainsi que par 19 cantons comptant chacun pour une voix et 5 cantons comptant chacun pour une demi-voix. Le Conseil des Etats a rejeté à deux reprises une entrée en matière sur un contre-projet indirect visant à créer suffisamment d'aires de protection à l'échelle nationale pour mettre un terme à la disparition des espèces animales et végétales ainsi qu'à renforcer la biodiversité en milieu urbain.

Par conséquent, la FRI et l'USPI Suisse rejettent cette motion.